

ATTESTATION DE TRAVAIL

Extrait de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié :

Formation initiale SSIAP 2 : article 5 « ...avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant **1 607 heures durant les vingt-quatre derniers mois**. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail ;... »

Recyclage SSIAP 1, 2 et 3 : article 15 « ...Les personnes précitées ne pouvant justifier d'au moins **1 607 heures de l'activité réglementée par le présent arrêté sur les trente-six derniers mois** doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi... »

Je soussigné (société) :

Représenté par :

Fonction :

Atteste que mon salarié :

M.

est titulaire du diplôme SSIAP 1 et **a bien travaillé 1607 heures durant les 24 derniers mois** dans la fonction de SSIAP 1.

doit s'inscrire à une formation de maintien des connaissances (recyclage) et

a bien travaillé 1607 heures durant les 36 derniers mois comme SSIAP 1

ou

a bien travaillé 1607 heures durant les 36 derniers mois comme SSIAP 2

ou

a bien travaillé 1607 heures durant les 36 derniers mois comme SSIAP 3

Mettre une croix dans la case correspondante

Fait à

Le :

Cachet et signature